

1. Conditions générales de vente et d'inscription aux activités de Randonnée Verte :

Les conditions générales de vente et d'inscription de RANDONNEE VERTE sont réputées connues et acceptées pour tout premier paiement et quel qu'en soit le mode (chèque, carte bancaire ou espèces). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de RANDONNEE VERTE implique aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription et d'assurances. RANDONNEE VERTE se réserve le droit de refuser la présence d'une personne sur le programme choisi si la totalité du prix du programme n'est pas payée avant la date du départ.

ADMISSIONS :

Les activités de RANDONNEE VERTE sont ouvertes à tous à partir de 7 ans à condition de ne pas avoir de contre-indication médicale à la pratique de ces activités et de savoir nager 25m ou 50m en ce qui concerne les activités nautiques. Des enfants plus jeunes peuvent être acceptés sous la responsabilité de leurs parents. Des limites d'âge spécifiques sont applicables pour certaines activités (voir fiches techniques). Pour les mineurs, l'autorisation parentale est obligatoire.

INSCRIPTIONS :

La participation aux activités de RANDONNEE VERTE est effective à réception :

- de la fiche d'inscription et de renseignements complétée (inscription individuelle) ou du devis signé et revêtu de la mention «bon pour accord » (inscription collective),
- du versement d'arrhes (montant indiqué sur la fiche d'inscription ou le devis).

MODIFICATIONS DE VOTRE FAIT :

Vous pouvez demander une modification relative au programme plus de trente et un (31) jours avant la date de départ, sur demande écrite adressée à RANDONNEE VERTE, 13, rue de Dietrich 67530 BOERSCH moyennant des frais de dossiers.

Toute demande de modification envoyée à moins de trente et un (31) jours avant la date de départ, est considérée comme une annulation et entraîne l'application des frais d'annulation prévue au chapitre "Annulation". Le renoncement à l'une des prestations incluses dans le programme ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

MODIFICATION DU FAIT DE RANDONNEE VERTE :

RANDONNEE VERTE peut être contraint de devoir modifier un élément essentiel du programme en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. RANDONNEE VERTE informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution. Si vous n'acceptez pas les éléments de substitution proposés, vous restez libre de demander l'annulation de votre inscription avec le remboursement des sommes déjà versées.

Nota bene : Durant le séjour, le programme peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement de RANDONNEE VERTE sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires.

ANNULATION DE VOTRE FAIT :

Toute notification d'annulation doit être faite par lettre recommandée auprès de RANDONNEE VERTE – 13, rue de Dietrich 67530 BOERSCH, le cachet de la poste faisant foi. Dans tous les cas, RANDONNEE VERTE retiendra une partie des sommes déjà versées calculée en fonction de la date d'annulation, selon les conditions ci-après.

Frais d'annulation				
+ de 45j.	Entre 45 et 31 j.	Entre 30 et 15 j.	Entre 14 et 8 j	Entre 7 jours et le jour du départ ou en cas d'absence au départ sans annulation préalable
20 €	10 % du prix	25 % du prix	50 % du prix	100 % du prix

ANNULATION DU FAIT DE RANDONNEE VERTE:

Randonnée Verte peut être exceptionnellement contraint d'annuler votre programme si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, RANDONNEE VERTE vous en informera au plus tard deux semaines avant le départ,
- les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas d'événements normalement imprévisibles.

vous proposera RANDONNEE VERTE dans la mesure du possible un programme équivalent à un coût comparable que vous serez libre d'accepter. Vous serez informé de l'annulation et de la proposition d'un nouveau programme par RANDONNEE VERTE dans les meilleurs délais.

En cas de refus de ce nouveau programme RANDONNEE VERTE remboursera les sommes déjà versées.

PRIX :

Le prix de nos prestations comprend les activités sportives, le matériel sportif (sauf si précision) , l'encadrement et les animations , l'assurance responsabilité civile organisateur.

Pour certains programmes : l'hébergement, la restauration peuvent être également comprises (cf fiche technique).

Nos prix n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire.

LE DEROULEMENT DES PROGRAMMES :

Règles de fonctionnement et de prudence :

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie collective.

RANDONNEE VERTE se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

Une caution dont le prix sera fonction du matériel sportif mis à disposition pourra vous être demandée à votre arrivée pour garantir le bon usage du dit matériel.

RANDONNEE VERTE rappelle que l'usage de boissons alcoolisées est interdit pour les mineurs et à consommer avec modération pour le public adulte.

Niveaux techniques et pratiques :

Sauf précision contraire, les activités proposées sont ouvertes à tous. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques.

Les participants ne doivent pas présenter de contre indication médicale aux activités pour lesquels ils se sont inscrits et ils s'engagent à signaler toute allergie ou handicap pouvant gêner la pratique sportive.

Enfin, pour les activités nautiques, les participants doivent savoir nager 25 ou 50m selon le programme choisi.

REMARQUE RELATIVE AUX MINEURS :

La pratique des activités sportives nécessite pour des raisons de sécurité de demander pour chaque enfant mineur les documents suivants :

- un certificat médical d'aptitude à la vie collective et à la pratique sportive et de non contagion,
- un dossier médical complet et précis, rappelant les dates de vaccinations et les contre-indications médicamenteuses, dans l'hypothèse d'une maladie ou d'un accident nécessitant une intervention médicale ou chirurgicale,
- une autorisation parentale de pratique des soins médicaux ou chirurgicaux.

Les enfants mineurs devront obligatoirement être munis de ces documents pour pouvoir participer au stage. RANDONNEE VERTE se réserve le droit de ne pas accepter d'enfants mineurs en cas d'absence de ces documents.

L'ensemble de ces documents est à adresser impérativement lors de l'inscription.

AVANCE DES FRAIS MEDICAUX ET FRAIS DE RECHERCHE ET DE SECOURS :

Les frais médicaux engagés en cas de maladie ou accident et les frais d'ambulance peuvent être avancés par RANDONNEE VERTE. En s'inscrivant un enfant mineur, les personnes, les parents ou tuteurs acceptent par avance de rembourser l'intégralité de ces sommes avancées.

MATERIEL :

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre, vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

Important : Tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. La responsabilité de RANDONNEE VERTE ne pouvant être recherchée à ce titre. De plus, la responsabilité de RANDONNEE VERTE ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un week-end ou séjour.

LOCATION DE MATERIEL (VTT, GPS, Raquettes...) :

La location du matériel peut faire l'objet du versement d'une caution (cf fiche technique).

Le locataire devra utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Vis-à-vis de RANDONNEE VERTE, le locataire est seul responsable de toute éventuelle détérioration, perte ou vol. Le locataire devra prendre toutes les dispositions utiles en vue de se garantir et notamment souscrire telle police d'assurance qui lui paraîtra opportune contre les risques de dommage, perte, vol ou autre et d'une manière générale, il sera tenu responsable envers RANDONNEE VERTE et ceci même dans le cas où RANDONNEE VERTE assure l'animation.

RANDONNEE VERTE ne pourra en aucun cas être tenue responsable des dommages corporels, perte ou vol intervenant avec du matériel loué.

Le matériel loué reste la propriété exclusive de RANDONNEE VERTE et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession par le locataire.

ASSURANCES :

RANDONNEE VERTE est titulaire d'une assurance responsabilité civile .

OÙ NOUS CONTACTER :

Les recommandés pour modifier ou annuler un programme doivent être adressés à :

RANDONNEE VERTE, 13, rue de Dietrich 67530 BOERSCH

Toutes les réclamations relatives à un programme doivent parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de quinze jours après la date de retour, accompagnées des justificatifs, à l'adresse ci-dessus.

Passé ce délai, aucun courrier ne pourra être pris en considération.

LITIGE :

En cas de litige, le Tribunal de Commerce de Saverne est seul compétent.

INFORMATIQUE :

En application de l'article 27 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, pour que votre inscription puisse être traitée par nos services. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription par nos services. Vous pourrez accéder aux informations et procéder éventuellement aux rectifications nécessaires. Sauf avis contraire de votre part, à RANDONNEE VERTE, 13, rue de Dietrich 67530 BOERSCH se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, E-mail, SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du code pénal.